

# Avis public d'élection

## Vote par correspondance

**Date du scrutin 2021-11-07**

Par cet avis public, Sophie Bélanger, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la Municipalité de Lac-des-Seize-Îles

1. Les postes suivants sont ouverts aux candidatures :

Poste de mairesse ou maire  
Poste de conseillère ou conseiller – district 1  
Poste de conseillère ou conseiller – district 2  
Poste de conseillère ou conseiller – district 3  
Poste de conseillère ou conseiller – district 4  
Poste de conseillère ou conseiller – district 5  
Poste de conseillère ou conseiller – district 6

2. Toute déclaration de candidature à l'un de ces postes doit être produite au bureau de la présidente d'élection, **sur rendez-vous** et aux heures suivantes

### Horaire

Vendredi 17 septembre de 13 h 00 à 16h00

Lundi 20 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
Mardi 21 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
Mercredi 22 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
Jeudi 23 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
Vendredi 24 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

Lundi 27 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
Mardi 28 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
Mercredi 29 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00
Jeudi 30 septembre	de 9 h 00 à 12 h 00 et de 13 h 30 à 16 h 00

**Vendredi 1er octobre 2021, le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30 de façon continue.**

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à un même poste, vous pourrez exercer votre droit de vote en vous présentant au bureau de vote qui vous sera assigné, **entre 9 h 30 et 20 h**, aux dates suivantes :

Jour du scrutin : **Dimanche 7 novembre 2021**

Jours de vote par anticipation : **Samedi 30 octobre 2021 et Dimanche 31 octobre 2021**

### Mesures exceptionnelles liées à la situation sanitaire (vote par correspondance – COVID-19)

4. Vous pourrez voter par correspondance si vous êtes dans l'une des situations suivantes :

- Votre domicile n'est pas sur le territoire de la municipalité;
- Votre domicile est sur le territoire de la municipalité et :
  - Vous êtes domicilié(e) dans un établissement de santé admissible;
  - Vous êtes incapable de vous déplacer pour des raisons de santé ou vous êtes une proche aidante ou un proche aidant domicilié à la même adresse qu'une telle personne;
  - Vous aurez 70 ans ou plus le jour du scrutin;
  - Entre le dimanche 17 octobre 2021 et le mercredi 27 octobre 2021, vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, car vous :
    - êtes de retour d'un voyage à l'étranger depuis moins de 14 jours;
    - avez reçu un diagnostic de COVID-19 et êtes toujours considéré(e) comme porteur(-euse) de la maladie;
    - présentez des symptômes de COVID-19;
    - avez été en contact avec un cas soupçonné, probable ou confirmé de COVID-19 depuis moins de 14 jours;
    - êtes en attente d'un résultat de test de COVID-19.

Pour voter par correspondance, vous devez faire une demande en communiquant avec la présidente ou le président d'élection au plus tard le mercredi 27 octobre 2021.

La façon de faire votre demande et sa validité varient selon votre situation :

- Si votre domicile n'est pas dans la municipalité, votre demande doit être faite par écrit et sera conservée pour toutes les élections et les référendums suivant la réception de la demande.
- Si vous êtes domicilié(e) et que vous devez respecter une ordonnance ou une recommandation d'isolement des autorités de santé publique, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide uniquement pour le scrutin en cours.
- Si vous êtes dans une autre des situations présentées ci-haut, votre demande peut être verbale ou écrite et sera valide pour le scrutin en cours et pour les recommencements qui pourraient en découler.

Les bulletins de vote par correspondance seront expédiés à partir du 8 octobre 2021.

Si vous êtes inscrit(e) au vote par correspondance et que vous n'avez pas reçu vos bulletins de vote quelques jours après leur envoi, vous pourrez communiquer avec la présidente ou le président d'élection pour en recevoir de nouveaux.

Les bulletins de vote devront être reçus au bureau de la présidente ou du président d'élection au plus tard le vendredi 5 novembre 2021 à 16h30.

5. La personne suivante a été nommée secrétaire d'élection : Louise Trottier

6. Vous pouvez joindre la présidente ou le président d'élection ou son adjointe à l'adresse et au numéro de téléphone ci-dessous.

### Présidente d'élection ou adjointe d'élection

Adresse 47, rue de l'Église Lac-des-Seize-Îles, Québec, Canada J0T 2M0

Téléphone : 450-226-3117

Donné à Lac-des-Seize-Îles le 8 septembre 2021



Présidente ou président d'élection